**Pour la crèche de Ladeuze,**
**La Ville de Chièvres recrute un(e) :**
**Directeur / Directrice de crèche**

***Emploi à temps partiel (19h/38)***

La fonction s'exerce sous l'autorité du pouvoir organisateur, en coordination avec les autres directions de crèches.

**Mission :**

Dans le cadre de son milieu d'accueil, le directeur (m/f) gère l'accueil des enfants depuis le terme du congé de maternité jusqu'à la scolarisation, en dehors de leur milieu de vie et de la présence des parents. Il/elle vise à répondre adéquatement aux besoins quotidiens et d'éducation de chaque enfant, à contribuer conjointement avec ses parents à son développement global tout en permettant à ceux-ci de concilier leurs responsabilités parentales, professionnelles et leurs engagements sociaux.
Le directeur (m/f) met en oeuvre au quotidien le projet d'accueil dans une logique d'amélioration permanente de la qualité. Il/elle s'assure que les pratiques éducatives, les comportements soient en conformité avec le projet d'accueil, le code de qualité et la convention internationale des droits de l'enfant.

La direction a pour fonctions principales :

- D'assurer la gestion administrative, organisationnelle du milieu d'accueil ;
- D'assurer la gestion d'équipe et des ressources humaines (recrutement, insertion, évaluation, plan de formation, organisation du travail d'équipe/des horaires) ;
- D'accompagner le changement et d'orienter les pratiques ;
- De participer et de coordonner la mise en oeuvre du projet d'accueil, dans son évaluation et son évolution en ce compris dans ses dimensions socio-psycho-éducative et de santé ;
- D'instaurer une approche des relations avec les parents et les enfants favorisant l'accessibilité à tous et le soutien à la parentalité ;
- D'assurer un rôle d'interface auprès des familles, des partenaires, des acteurs locaux et de développer des actions permettant une ouverture à la communauté locale ;
- D'être présent sur le terrain pour accompagner l'équipe des puéricultrices ;

**Connaissances - conditions d'exercice et d'accès :**

Du cadre institutionnel et législatif de l'administration communale (le PO) ;
De la législation relative au secteur de l'accueil de la petite enfance (décret ONE et ses arrêtés d'application, code de la qualité…) ;
De la gestion des ressources humaines et des principes de management en lien avec les réalités du secteur ;
Du développement de l'enfant durant sa petite enfance et ses besoins en dehors du milieu familial ;
Des règles de déontologie et d'éthique professionnelles ;
De la bureautique usuelle ;
De la législation sociale du secteur ;
Du réseau psychosocial local ;

**Compétences comportementales - Savoir être**

Afficher des capacités relationnelles développées et un bon contact avec les enfants ;
S'investir dans ses activités, faire preuve de disponibilité, d'autonomie, d'organisation, de rigueur et polyvalence ;
Faire preuve de déontologie et d'éthique dans l'exercice de sa fonction ;
Respecter la réglementation et le secret professionnel ;
Faire preuve de persévérance dans son travail, d'autorité, d'empathie ;
Collaborer avec ses collègues et contribuer au maintien d'un climat de travail agréable ;

***Conditions d'accès et de recrutement:***

- ✓ Avoir minimum 21 ans
- ✓ Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- ✓ Être titulaire d'un diplôme prévu à l'art 23§1 et 2 de l'Arrêté du 2 mai 2019 tel que modifié :
  - Bachelier : assistant en psychologie ;
  - Bachelier : assistant social ;
  - Bachelier en soins infirmiers ;
  - Bachelier : infirmier responsable de soins généraux ;
  - Bachelier en psychomotricité ;
  - Master en sciences psychologiques ;
  - Master en sciences de l'éducation ;
  - Master en ingénierie et action sociales ;
  - Master en sciences de la santé publique.

- ✓ Et s'engager à justifier dans les deux ans de la prise de fonction d'une formation complémentaire reconnue par l'ONE à destination du directeur de milieu d'accueil.

- ✓ Envoyer son dossier de candidature **pour le 8 décembre 2023** par courriel à grh@chievres.be avec la référence **« Direction crèche »** et réussir l'examen de recrutement.

- ✓ Réussir l'examen de recrutement

***Modalités de candidature :***
Les candidatures seront réputées recevables si accompagnées des pièces justificatives suivantes :
Une lettre de motivation
Un curriculum vitae
Une copie du diplôme requis
Un extrait au casier judiciaire (modèle 596.2) datant de moins de trois mois à la date limite d'introduction de la candidature

Les candidats ayant envoyé leur dossier de candidature selon les modalités ci-dessus seront invités à présenter les **épreuves de sélection** qui seront organisées :
*Epreuves de sélection :*
*1) Epreuve écrite :*
*Résumé et critique d'une conférence sur un sujet en rapport avec la fonction (30 points) ;*
*Connaissances liée à la fonction (30 points)*

*2) Epreuve orale :*
*Entretien permettant d'apprécier la maturité des candidats et d'apprécier leur aptitudes (40 points).*

Pourcentage minimum requis : 50 % dans chacune des épreuves et 60 % au total.

***Contrat proposé :***
CDD 1 an en vue CDI
Entrée en service : immédiate (01/01/2024)
Régime de travail : Temps partiel 19h/38.
Rémunération basée sur l'échelle barémique B1 (avec possibilité de valoriser jusqu'à 6 ans d'ancienneté du secteur privé et l'ensemble de l'ancienneté du secteur public)
Contact :
Pour tout renseignement, contactez Anne DELCHEVALERIE, responsable GRH, au 068/656 826.